



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES INTERNE/CAER**

**Section : histoire-géographie**

**Session 2023**

Rapport de jury présenté par : Mme Françoise JANIER-DUBRY, IGÉSR, Présidente du jury

## Table des matières

Introduction .....	3
I -Données statistiques.....	3
II – L'épreuve d'admissibilité de la session 2023 .....	17
1 – Rappel des consignes réglementaires de conception du dossier.....	17
2 – Le RAEP, un écrit personnel. ....	19
3 - Parcours professionnel (deux pages) : le jury attend un regard réflexif et non un <i>curriculum vitae</i> . ....	19
4 - Analyse d'une réalisation pédagogique (six pages) : le cœur du dossier RAEP.....	20
III – L'épreuve épreuve orale d'admission de la session 2023 .....	21
1 – Le format de l'épreuve orale. ....	21
2- Les facteurs de réussite. ....	22
3 – Retours sur la formulation du sujet et des consignes du dossier.....	24
Conclusion .....	27
ANNEXES :.....	28
ANNEXE 1 : liste des sujets proposés aux candidats en 2023.....	28
ANNEXE 2 : formulaire d'évaluation de l'oral, utilisé par toutes les commissions.....	29

# Introduction

Soucieux d'éclairer les candidats qui ont concouru cette année, le jury propose d'apporter des conseils à ceux qui prépareront la session 2024. Les candidats pourront se référer à l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours internes du CAPES/CAER d'histoire-géographie.

Le jury, composé de 69 membres, a prononcé l'admission à ce concours après avoir évalué, avec rigueur et objectivité, les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques des différents candidats. Il s'est fondé sur la lecture des dossiers de RAEP, en prenant toutes les précautions pour que soit garantie l'équité de traitement entre les candidats. Comme chaque année, le principe de double-correction des dossiers a été retenu et une harmonisation a été effectuée. La session 2023 a été marquée par l'introduction de la dématérialisation des dossiers RAEP : ceux-ci devaient désormais être transmis dans l'espace candidat Cyclade. Le candidat devait en outre prendre soin de télécharger la première page normée de son dossier RAEP en respectant les consignes en vigueur.

Les oraux ont eu lieu au lycée *Oehmichen* de Châlons-en-Champagne. Cette année encore, le proviseur, le proviseur-adjoint, la gestionnaire et les agents de cet établissement, en lien avec la Région Grand Est, les appariteurs ont tout mis en œuvre pour que soient réunies des conditions de travail très satisfaisantes. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Le nombre de postes ouverts à la session 2023 s'est élevé à 77 au concours interne du CAPES et à 150 au CAER.

## I -Données statistiques

### L'admissibilité

### L'admissibilité au CAPES interne

#### Répartition par sexe après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
FEMME	411	270	97
HOMME	504	290	77

## Répartition par profession après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Profession	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
0117 - Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	9	6	2
0200 - Agent admi.membre UE (hors France)	1	1	0
1000 - Personnel d'inspection	1	0	0
2121 - Personnel administratif et technique MEN	1	1	0
3000 - Enseignant du supérieur	1	1	0
3015 - Militaire	1	0	0
3016 - Personnel enseignant titulaire fonction publique	4	2	0
3017 - Personnel enseignant non titulaire fonction publique	10	5	1
3019 - Enseignant non titulaire établissement scolaire étranger	5	3	0
3027 - Personnel de la fonction publique	14	9	0
3028 - Personnel de la fonction territoriale	15	4	0
3035 - Personnel de la fonction hospitalière	2	1	0
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	3	0	0
4002 - Maître délégué	4	2	0
4004 - Cont et agréé rem instituteur	1	1	1
5534 - Certifié	10	4	3
5633 - CPE	1	0	0
5701 - Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc	6	1	1
5752 - PLP	25	15	4
6153 - Professeur des écoles	62	31	11
7591 - Vacataire du 2nd degré	18	11	2
7595 - Vacataire enseignant du sup.	3	2	0
7760 - Maître auxiliaire	32	21	8
7784 - Professeur associé 2nd degré	6	2	2
7790 - Contractuel 2nd degré	582	381	132
7792 - Contractuel apprentissage(CFA)	4	3	0
7862 - Assistant d'éducation	87	50	6
8430 - Contractuel enseignant supérieur	7	3	1

## Titres-Diplômes requis après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Titre ou diplôme requis	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	13	6	0
104 - Doctorat	47	35	15
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	28	15	3
110 - Grade Master	69	42	8
122 - Master MEEF	170	113	37
123 - Autre Master	237	158	63
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	7	2	0
242 - Licence	144	81	18
243 - M1 ou équivalent	104	61	18
258 - Enseignant Titulaire - Ancien Titulaire.	25	8	3
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	21	15	1
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	20	7	4
269 - Contractuel/Anc.Contractuel DEF. Ens Priv	2	1	1
276 - Inscription en M2 ou équivalent	14	7	2
280 - Inscription en M1 ou équivalent	9	6	0
601 - Diplôme d'ingénieur (BAC+5)	1	0	0
706 - Titre classe niveau 6	1	0	0
728 - Diplôme classe niveau 7	3	3	1

## Année de naissance après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Année de naissance	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
1959	1	0	0
1962	3	2	1
1963	4	2	0
1964	7	4	1
1965	4	1	0
1966	6	0	0
1967	8	4	1
1968	14	9	1
1969	10	4	2
1970	14	7	2
1971	10	3	0
1972	11	5	1
1973	14	8	3
1974	17	7	2
1975	19	6	0
1976	23	12	4
1977	17	12	4
1978	19	10	5
1979	30	23	4
1980	31	19	9
1981	23	16	9
1982	23	12	4
1983	34	22	8
1984	34	21	8
1985	43	25	12
1986	45	35	15
1987	56	33	14
1988	41	29	9
1989	34	20	3
1990	42	21	6
1991	41	30	10
1992	50	28	8
1993	53	36	11
1994	28	20	6
1995	39	28	5
1996	22	18	3
1997	27	21	3
1998	10	4	0
1999	7	3	0
2000	1	0	0

## Notes-Totaux Min./Max. après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Présents				Admissibles			
		Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	0.00	13.00	0.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	0.00	13.00	0.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00

## Répartition des notes après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	0 <= note < 1	2	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	0 <= note < 1	2	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	2 <= note < 3	4	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	2 <= note < 3	4	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	3 <= note < 4	4	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	3 <= note < 4	7	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	4 <= note < 5	18	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	4 <= note < 5	10	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	5 <= note < 6	19	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	5 <= note < 6	16	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	6 <= note < 7	41	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	6 <= note < 7	35	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	7 <= note < 8	33	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	7 <= note < 8	28	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	8 <= note < 9	36	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	8 <= note < 9	22	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	9 <= note < 10	34	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	9 <= note < 10	16	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	10 <= note < 11	45	45
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	10 <= note < 11	35	35
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	11 <= note < 12	22	22
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	11 <= note < 12	27	27
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	12 <= note < 13	21	21
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	12 <= note < 13	14	14
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	13 <= note < 14	3	3
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	13 <= note < 14	7	7
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	EI	3	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	EI	1	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	HN	33	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	HN	18	0

## Moyenne par épreuve/matière après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	533	318	91	7.95	10.81	2.57	0.91
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	382	242	83	7.99	10.92	2.78	0.96

### Répartition par sexe après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
FEMME	348	294	98
HOMME	447	341	75

### Répartition par profession après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Profession	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
0117 - Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	3	1	1
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	46	38	7
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	241	190	48
4002 - Maître délégué	505	406	117
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	8	5	1
104 - Doctorat	41	37	12
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	26	24	4
110 - Grade Master	79	57	16
122 - Master MEEF	152	126	34
123 - Autre Master	214	175	55
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	5	5	1
242 - Licence	120	86	17
243 - M1 ou équivalent	93	78	25
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	9	7	1
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	24	17	3
269 - Contractuel/Anc.Contractuel DEF. Ens Priv	5	3	1
276 - Inscription en M2 ou équivalent	9	6	2
280 - Inscription en M1 ou équivalent	6	5	1
601 - Diplôme d'ingénieur (BAC+5)	2	2	0
706 - Titre classe niveau 6	1	1	0
729 - Diplôme classe niveau 8	1	1	0

## Année de naissance après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Année de naissance	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
1933	1	1	0
1957	1	1	0
1959	1	0	0
1962	1	0	0
1963	1	1	0
1964	6	2	0
1966	3	2	0
1967	6	5	1
1968	4	4	2
1969	7	5	0
1970	6	6	0
1971	10	10	1
1972	17	15	2
1973	16	15	1
1974	12	10	3
1975	18	13	3
1976	14	13	6
1977	24	16	6
1978	16	15	5
1979	23	15	3
1980	22	17	3
1981	22	14	3
1982	28	21	6
1983	30	23	4
1984	36	31	9
1985	34	24	7
1986	26	21	5
1987	42	35	11
1988	45	41	13
1989	48	36	13
1990	48	35	6
1991	53	48	16
1992	51	37	15
1993	28	19	8
1994	34	30	8
1995	29	27	8
1996	22	20	4
1997	8	5	0
1998	2	2	1

## Notes-Totaux Min./Max. après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Epreuve	Matière	Présents				Admissibles			
		Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	0.00	13.00	0.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	0.00	13.00	0.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00



## Répartition des notes après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Epreuve	Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	0 <= note < 1	1	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	0 <= note < 1	2	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	2 <= note < 3	1	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	3 <= note < 4	5	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	3 <= note < 4	6	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	4 <= note < 5	8	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	4 <= note < 5	8	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	5 <= note < 6	26	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	5 <= note < 6	29	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	6 <= note < 7	36	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	6 <= note < 7	36	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	7 <= note < 8	47	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	7 <= note < 8	45	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	8 <= note < 9	52	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	8 <= note < 9	52	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	9 <= note < 10	35	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	9 <= note < 10	28	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	10 <= note < 11	43	43
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	10 <= note < 11	39	39
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	11 <= note < 12	21	21
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	11 <= note < 12	22	22
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	12 <= note < 13	17	17
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	12 <= note < 13	19	19
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	13 <= note < 14	5	5
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	13 <= note < 14	7	7
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	EI	1	0
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	HN	20	0
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	HN	24	0

## Moyenne par épreuve/matière après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Epreuve	Matière	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
101	7045 0370 Dossier RAEP Histoire	407	316	86	8.06	10.82	2.28	0.95
101	7045 0369 Dossier RAEP Géographie	388	319	87	7.99	10.94	2.45	1.00

### L'admission

Cette année, le jury n'a pas pourvu tous les postes au concours interne du CAPES d'histoire-géographie ni au concours de l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER). Il a refusé de recruter avec des candidats dont les notes étaient inférieures à 10. L'oral du concours est déterminant.

### Moyenne par épreuve/matière après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moyenne des présents	Moyenne des admis	Ecart type présents	Ecart type admis
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	91	84	35	8.58	12.98	4.38	2.88
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	83	79	36	8.85	12.42	4.09	2.86

### Notes-Totaux Min./Max. après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Présents				Admis			
		Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	2.00	19.00	4.00	38.00	9.00	19.00	18.00	38.00
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	2.00	19.00	4.00	38.00	9.00	19.00	18.00	38.00

### Année de naissance après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Année de naissance	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
1962	1	1	0
1964	1	1	1
1967	1	1	0
1968	1	1	0
1969	2	2	1
1970	2	2	1
1972	1	0	0
1973	3	3	0
1974	2	2	0
1976	4	3	0
1977	4	4	1
1978	5	5	0
1979	4	4	2
1980	9	9	2
1981	9	9	5
1982	4	3	2

## Année de naissance après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Année de naissance	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
1983	8	7	3
1984	8	7	4
1985	12	12	3
1986	15	12	5
1987	14	14	5
1988	9	9	4
1989	3	2	1
1990	6	6	3
1991	10	9	7
1992	8	7	4
1993	11	11	8
1994	6	6	2
1995	5	5	3
1996	3	3	2
1997	3	3	2

## Répartition des notes après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admis
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	2 <= note < 3	4	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	2 <= note < 3	4	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	3 <= note < 4	4	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	3 <= note < 4	4	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	4 <= note < 5	8	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	4 <= note < 5	3	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	5 <= note < 6	5	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	5 <= note < 6	6	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	6 <= note < 7	14	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	6 <= note < 7	6	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	7 <= note < 8	7	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	7 <= note < 8	7	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	8 <= note < 9	7	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	8 <= note < 9	12	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	9 <= note < 10	1	1
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	9 <= note < 10	3	2

## Répartition des notes après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admis
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	10 <= note < 11	11	11
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	10 <= note < 11	10	10
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	11 <= note < 12	1	1
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	11 <= note < 12	5	5
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	12 <= note < 13	5	5
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	12 <= note < 13	6	6
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	13 <= note < 14	1	1
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	13 <= note < 14	5	5
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	14 <= note < 15	7	7
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	14 <= note < 15	1	1
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	15 <= note < 16	1	1
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	16 <= note < 17	3	3
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	16 <= note < 17	2	2
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	17 <= note < 18	1	1
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	17 <= note < 18	1	1
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	18 <= note < 19	3	3
501	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	18 <= note < 50	5	5
501	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	18 <= note < 50	1	1
501	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	18 <= note < 18	5	5

## Répartition par académie après barre

Capes interne - Histoire et géographie (EBI 1000 E)

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	18	17	8
A04 Académie de Bordeaux	6	5	3
A08 Académie de Grenoble	3	3	1
A09 Académie de Lille	9	9	4
A10 Académie de Lyon	10	9	5
A11 Académie de Montpellier	7	6	4
A12 Académie de Nancy-Metz	6	6	2
A15 Académie de Strasbourg	10	10	2
A16 Académie de Toulouse	9	8	4
A17 Académie de Nantes	10	9	4
A18 Académie d'Orléans-Tours	3	3	1
A19 Académie de Reims	3	3	1
A20 Académie d'Amiens	2	2	2
A22 Académie de Limoges	2	2	1
A23 Académie de Nice	2	2	0
A27 Académie de Corse	3	2	1
A28 Académie de La Réunion	11	10	3
A31 Académie de Martinique	3	2	0
A32 Académie de Guadeloupe	2	2	1
A33 Académie de Guyane	4	4	3
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	5	5	0
A41 Académie de Polynésie Française	4	4	1
A43 Académie de Mayotte	9	8	5
A70 Académie de Normandie	4	4	1
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	29	28	14

## Répartition par profession après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
0117 - Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	2	1	0
3017 - Personnel enseignant non titulaire fonction publique	1	1	0
4004 - Cont et agréé rem instituteur	1	1	1
5534 - Certifié	3	3	1
5701 - Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc	1	1	1
5752 - PLP	4	4	3
6153 - Professeur des écoles	11	10	3
7591 - Vacataire du 2nd degré	2	2	0
7760 - Maître auxiliaire	8	7	2
7784 - Professeur associé 2nd degré	2	2	2
7790 - Contractuel 2nd degré	132	124	54
7862 - Assistant d'éducation	6	6	4
8430 - Contractuel enseignant supérieur	1	1	0

## Répartition par sexe après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
FEMME	97	90	34
HOMME	77	73	37

## Titres-Diplômes requis après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
104 - Doctorat	15	13	4
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	3	3	1
110 - Grade Master	8	7	2
122 - Master MEEF	37	35	17
123 - Autre Master	63	59	30
242 - Licence	18	18	6
243 - M1 ou équivalent	18	16	7
258 - Enseignant Titulaire - Ancien Titulaire.	3	3	1
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	1	1	0
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	4	4	0
269 - Contractuel/Anc.Contractuel DEF. Ens Priv	1	1	0
276 - Inscription en M2 ou équivalent	2	2	2
728 - Diplôme classe niveau 7	1	1	1

### Moyenne par épreuve/matière après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Epreuve	Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moyenne des présents	Moyenne des admis	Ecart type présents	Ecart type admis
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	86	85	52	10.70	13.47	4.22	2.79
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	86	82	51	10.58	13.18	4.05	2.62

### Notes-Totaux Min./Max. après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Epreuve	Matière	Présents				Admis			
		Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	2.00	20.00	4.00	40.00	9.00	20.00	18.00	40.00
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	3.00	19.00	6.00	38.00	9.00	19.00	18.00	38.00

### Année de naissance après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Année de naissance	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
1967	1	1	0
1968	2	2	1
1971	1	1	0
1972	2	2	2
1973	1	1	1
1974	3	3	2
1975	3	3	0
1976	6	6	3
1977	6	6	3
1978	4	4	2
1979	3	2	0
1980	3	2	1
1981	3	3	1
1982	6	6	5
1983	4	4	2
1984	9	9	6
1985	7	7	6
1986	5	4	2
1987	11	11	8
1988	13	12	9
1989	13	13	7
1990	6	5	1
1991	16	16	9
1992	15	15	11
1993	8	8	7
1994	8	8	5
1995	8	8	5
1996	4	4	3
1998	1	1	1

## Répartition des notes après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Epreuve	Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admis
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	2 <= note < 3	1	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	3 <= note < 4	1	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	3 <= note < 4	2	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	4 <= note < 5	2	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	4 <= note < 5	2	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	5 <= note < 6	5	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	5 <= note < 6	5	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	6 <= note < 7	6	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	6 <= note < 7	9	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	7 <= note < 8	11	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	7 <= note < 8	3	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	8 <= note < 9	5	0
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	8 <= note < 9	9	0
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	9 <= note < 10	4	2
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	9 <= note < 10	3	2
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	10 <= note < 11	8	8
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	10 <= note < 11	9	9
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	11 <= note < 12	6	6
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	11 <= note < 12	6	6
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	12 <= note < 13	7	7
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	12 <= note < 13	6	6
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	13 <= note < 14	2	2
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	13 <= note < 14	3	3
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	14 <= note < 15	7	7
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	14 <= note < 15	8	8
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	15 <= note < 16	6	6
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	15 <= note < 16	7	7
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	16 <= note < 17	6	6
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	16 <= note < 17	4	4
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	17 <= note < 18	6	6
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	17 <= note < 18	4	4
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	19 <= note < 20	2	2
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	= 20	2	2

## Répartition par académie après barre

### Échelle de rémunération Capes (privé) - Histoire et géographie (EBH 1000 E)

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	9	9	5
A03 Académie de Besançon	2	2	0
A04 Académie de Bordeaux	7	7	2
A06 Académie de Clermont-Ferrand	1	1	1
A07 Académie de Dijon	1	1	0
A08 Académie de Grenoble	7	7	4
A09 Académie de Lille	16	15	8
A10 Académie de Lyon	9	9	7
A11 Académie de Montpellier	6	6	3
A12 Académie de Nancy-Metz	3	3	2
A13 Académie de Poitiers	4	4	3
A14 Académie de Rennes	14	13	9
A16 Académie de Toulouse	8	8	4
A17 Académie de Nantes	17	17	15
A18 Académie d'Orléans-Tours	2	2	1
A19 Académie de Reims	3	3	1
A20 Académie d'Amiens	5	5	4
A23 Académie de Nice	5	5	5
A28 Académie de La Réunion	1	1	0
A31 Académie de Martinique	1	1	0
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	1	1	1
A41 Académie de Polynésie Française	4	4	3
A70 Académie de Normandie	7	6	5
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	39	37	20

## Répartition par profession après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
4000 - Maître contr. et agréé rem tit	7	6	5
4001 - Maître contr. et agréé rem ma	48	45	26
4002 - Maître délégué	117	116	72

## Répartition par sexe après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
FEMME	97	96	59
HOMME	75	71	44



## Titres-Diplômes requis après barre

Accès échelle rémunération CAPES (privé) - Histoire et géographie (EBH1000E)

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	1	1	1
104 - Doctorat	12	12	8
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	4	4	3
110 - Grade Master	16	14	9
122 - Master MEEF	34	34	21
123 - Autre Master	55	53	32
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	1	1	1
242 - Licence	17	17	9
243 - M1 ou équivalent	24	24	15
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	1	1	1
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	3	3	2
269 - Contractuel/Anc.Contractuel DEF. Ens Priv	1	1	1
276 - Inscription en M2 ou équivalent	2	1	0
280 - Inscription en M1 ou équivalent	1	1	0

## II – L'épreuve d'admissibilité de la session 2023

Les modalités de l'épreuve écrite d'admissibilité des concours internes du CAPES et du CAER 2023 sont précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021. L'épreuve consiste en l'examen d'un dossier de RAEP.

Le RAEP (ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) est établi par le candidat. Il s'agit d'un dossier non anonyme. Soumis à une double correction, il est noté de 0 (note éliminatoire) à 20. Nous renvoyons en particulier à l'annexe IV de l'arrêté précité qui en précise les attentes. Les éléments d'analyse de la session 2023 qui suivent conservent toute leur pertinence pour la préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité de la session 2024.

**LA LECTURE ATTENTIVE DU RAPPORT DU JURY EST INDISPENSABLE POUR REpondre AUX ATTENTES DU JURY : À LA SESSION 2023, plus 8 % DES DOSSIERS ONT ÉTÉ DECLARES IRRECEVABLES EN RAISON DU NON-RESPECT DES CONSIGNES RÉGLEMENTAIRES.**

### 1 – Rappel des consignes réglementaires de conception du dossier.

Cette année encore, le jury se réjouit de constater que les consignes matérielles et de présentation ont été respectées par le plus grand nombre de candidats. Pour autant, encore **100 dossiers** (sur 1195 au total) — un chiffre cependant en baisse par rapport à la session précédente — **n'ont pu être retenus car les candidats se sont affranchis des règles définies par le *Bulletin officiel***. Le jury tient donc à rappeler aux candidats que pour que leur dossier soit recevable, il est impératif que :

- la discipline mentionnée par le candidat lors de son inscription corresponde à celle de la séquence effectivement décrite. Un dossier contenant une séquence d'histoire alors qu'il a été déclaré en géographie (ou inversement) est irrecevable : il est alors considéré comme une **erreur d'inscription** ;
- le dossier soit certifié par le chef d'établissement, c'est-à-dire qu'il comporte à la fois la **signature** de ce dernier **et** un **cachet lisible** identifiant clairement l'établissement. **L'absence de ces éléments invalide le dossier qui est alors considéré comme hors norme** ;

- le dossier ne dépasse pas **huit pages** en respectant les normes typographiques (taille des caractères) et de mise en page (marges)<sup>1</sup> et en se limitant strictement à **deux pages pour la première partie et à six pages pour la seconde**. Un dossier dont le nombre de pages excède ces limites et/ou ne respecte pas les règles est irrecevable : il est alors considéré comme **hors norme** ; il est inutile d'introduire un sommaire dans un dossier RAEP ou encore un CV ;
- les **annexes** soient en nombre raisonnable (10 pages maximum sinon le dossier est considéré comme HN) et en lien avec la situation décrite dans les six pages. Les situations d'apprentissage, les objectifs, les progressions, les résultats de la réalisation doivent être mentionnés dans la deuxième partie (= les six pages) du dossier.

**Nous attirons l'attention des futurs candidats sur le fait que les dossiers de candidats portant sur l'enseignement pluridisciplinaire d'histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) ne seront pas acceptés à la session 2024.**

#### **Annexes : à utiliser avec précaution**

« À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury » (arrêté du 25 janvier 2021 annexe IV). C'est pourquoi il convient de se montrer particulièrement vigilant dans leur choix en suivant quelques **principes**.

**Les annexes sont facultatives** et ne constituent pas le cœur de l'évaluation du dossier RAEP. Elles **ont pour but d'illustrer l'analyse proposée par le candidat mais non de la prolonger**. Ces annexes ne doivent pas comporter en leur sein d'analyse ou de commentaire. Leur nombre doit être réduit : les documents « ne sauraient excéder dix pages ». Deux annexes seulement sont acceptées, pour un total maximum de 10 pages. Au-delà de dix pages, le dossier est hors norme.

Sont recevables les éléments suivants, à condition qu'ils soient en lien explicite avec la réalisation pédagogique décrite dans les six pages :

- les travaux réalisés par les élèves (anonymés) et éventuellement évalués par le professeur ;
- les supports documentaires (précisément référencés) et les fiches d'activité à destination des élèves. Le cas échéant, le professeur aura soin de traduire en français les travaux en langue étrangère ou régionale. En l'absence de cette traduction, le dossier sera non recevable et donc considéré comme hors norme.
- les images d'élèves au travail sous réserve du respect du cadre légal (droit à l'image, droit à la propriété intellectuelle...).

En revanche, **une progression détaillée mentionnant les connaissances et les compétences visées, une fiche récapitulative analysant la séquence ou la séance, une bibliographie ou un texte scientifique permettant de faire l'économie d'un développement scientifique ne sont pas prises en compte par le jury.**

**En résumé, il est conseillé de veiller au nombre des documents en annexe et à ce qu'ils soient bien en relation avec la situation professionnelle décrite. La présence d'un extrait du cahier de texte où figure la séance d'enseignement enseigné ou observé, ainsi que celle de documents utilisés en classe correspondent aux préconisations de l'arrêté du 25 janvier 2021.**

<sup>1</sup> Ces règles sont précisées dans l'arrêté du 25 janvier 2021 susnommé et auquel nous renvoyons. Le texte devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple. Les marges devront respecter ces dimensions : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; pas de retrait en début de paragraphe.

## 2 – Le RAEP, un écrit personnel.

Le dossier RAEP est un **écrit personnel, vérifiable et clairement organisé**. Le jury a apprécié que les dossiers présentent dans l'ensemble un bon niveau d'expression. Il attend en effet de futurs professeurs qu'ils utilisent les normes typographiques ou la ponctuation à bon escient et évitent les fautes d'orthographe et de grammaire. Certains dossiers comportaient cette année encore des fautes nombreuses qu'une relecture attentive aurait permis d'éliminer.

Le jury invite également à ne pas confondre la citation d'un auteur (qui doit être dûment présentée comme telle) et le **plagiat**. La première est légitime et peut s'avérer utile : elle obéit à des règles de présentation claires (citation entre guillemets, note en bas de page...) ; le second est une imposture qui **conduit systématiquement à la mise à l'écart du dossier et l'attribution de la note de 0/20**. Celui-ci **expose en outre le candidat à des sanctions administratives**. Un rapport de plagiat est établi sur chaque situation constatée et un courrier est adressé par la DGRH à chaque candidat concerné dans le cadre d'une procédure contradictoire. Le jury rappelle donc l'interdiction formelle de copier / coller des extraits d'ouvrages ou de sites internet, qu'ils soient scientifiques, didactiques ou pédagogiques.

Le dossier RAEP se décompose en deux parties : deux pages consacrées au parcours professionnel du candidat, six pages d'analyse pédagogique. Il convient de veiller à la mise en page, souvent trop compacte, qui gagnerait à être plus aérée. Pour en faciliter la lecture, il est préférable de bien en faire apparaître les différentes parties (titres...).

## 3 - Parcours professionnel (deux pages) : le jury attend un regard réflexif et non un *curriculum vitae*.

Comme les années précédentes, cette première partie du dossier a parfois été confondue par les candidats avec un *curriculum vitae*. Le jury rappelle que dans cette partie « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.* » (Arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV). On attend donc un regard réflexif sur quelques étapes bien identifiées du parcours du candidat qui lui ont permis d'acquérir ou d'engager l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur d'histoire-géographie.

Le candidat peut librement choisir les expériences qui lui semblent les plus significatives. En veillant à éviter toute emphase et toute présentation téléologique de son parcours, il est invité à produire un récit authentique, sobre et indiquant précisément quelles compétences il a pu développer et à quels degrés.

On attend que le propos soit articulé avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel paru au *Bulletin officiel* du 25 juillet 2013). Si le jury se réjouit que des candidats se réfèrent au référentiel, il constate toutefois que d'autres encore nombreux l'ignorent. Pour autant, un candidat ne doit pas chercher à couvrir artificiellement l'intégralité de celui-ci. Il doit mettre en avant les quelques compétences qu'il a **réellement** développées afin de permettre au jury de mesurer la pertinence de la présentation faite en contextualisant celle-ci.

**S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, il est évidemment nécessaire que la première partie du RAEP fasse état d'une articulation claire avec nos disciplines.** Celle-ci peut prendre appui sur la formation universitaire du candidat qu'il faut faire apparaître succinctement, sur son expérience de la classe sans pour autant procéder à l'énumération fastidieuse des différents postes exercés, sur sa réflexion autour des finalités de l'enseignement de l'histoire et de la géographie... Les possibilités sont multiples.

## 4 - Analyse d'une réalisation pédagogique (six pages) : le cœur du dossier RAEP.

Dans cette seconde partie, « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité [...]. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter* » (arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV).

Comme les années précédentes, le jury rappelle que, dans le RAEP, **l'analyse d'une situation concrète mise en œuvre par le candidat** a une valeur discriminante. Cette partie – en histoire ou en géographie – doit permettre au jury d'appréhender les pratiques professionnelles et la capacité d'analyse et de réflexion du candidat. La présentation d'une observation d'une séance ou la simple projection de celle-ci ne répond pas aux attendus de l'épreuve du RAEP.

Le candidat conserve la liberté de présenter une séquence ou une séance. Toutefois, à la lecture des dossiers, le jury constate que la présentation d'une séance est plus pertinente et le jury recommande ce choix car il permet au candidat de montrer comment il met ses compétences professionnelles au service des élèves. Il convient d'en énoncer clairement le titre ainsi que le niveau dans lequel elle a été menée. Elle doit en tout cas relever soit de l'histoire, soit de la géographie, selon le choix effectué lors de l'inscription, et non d'un autre enseignement, qu'il soit pluridisciplinaire (HGGSP) ou connexe (EMC, EMI...), au risque de voir le dossier rejeté. Dans le cas d'une proposition concernant le premier degré ou le post-bac, elle doit impérativement faire le lien avec une pratique professionnelle du second degré : contenus essentiels, savoir-faire mis en œuvre, apprentissages des élèves, démarche de l'historien ou du géographe.

Dans cette partie, le jury attend que les candidats aillent au-delà d'une description factuelle d'une situation professionnelle et fassent preuve d'analyse et de recul critique. Les précédents rapports ont clairement exposé les attentes du jury et ces dernières n'ont pas changé. Un candidat pourra donc s'y reporter utilement cette année encore. Ne seront mentionnés ici que quelques points essentiels.

- Le jury rappelle tout d'abord qu'un candidat aux concours internes du CAPES / CAER d'histoire-géographie ne peut négliger la partie scientifique de son dossier. On attend que soient mises en avant et exploitées les notions essentielles et quelques références précises, actualisées et maîtrisées relatives à la situation d'enseignement exposée (repères, événements, acteurs, échelles, etc.). Ces références doivent permettre de faire ressortir les enjeux didactiques et d'orienter ou d'appuyer la mise en œuvre pédagogique décrite ensuite. Ces notions et références méritent d'être exprimées dans une langue claire et accessible, évitant un jargon ou un vocabulaire abscons qui, souvent, vise surtout à masquer les lacunes scientifiques du candidat. La réussite de l'exercice repose dans une large mesure sur la capacité du candidat à tisser un lien explicite articulant les volets scientifique, didactique et pédagogique de son propos, au moyen d'une problématique clairement posée. Le jury n'attend pas un cours d'histoire ou de géographie à destination du jury. Une simple bibliographie ou une liste exhaustive de références ne constituent pas une partie scientifique. L'absence ou la faiblesse de la partie scientifique est rédhibitoire.

- Le jury attend une **analyse didactique et pédagogique** et non le simple récit ou tableau récapitulatif de la situation d'enseignement retenue par le candidat. Les dimensions didactiques demeurent fragiles dans nombre de dossiers : cette dimension doit être obligatoirement travaillée par les candidats. Il est attendu du candidat qu'il formule, éclaire et discute ses choix en termes de savoirs, de savoir-faire (compétences, capacités, ...) et de démarches. De même, on attend que les compétences et/ou capacités disciplinaires soient bien identifiées et travaillées par les élèves. Cela implique leur sélection et leur hiérarchisation. Le jury attend également du candidat qu'il contextualise sa proposition. À la lecture, il doit savoir quelle place la proposition occupe dans la programmation et dans la progression du candidat, à quel niveau de classe et à quels élèves elle s'adresse, dans quel environnement elle se déploie...

Trop de candidats s'abstiennent de présenter ces éléments contextuels sans lesquels aucune analyse ne peut être réalisée. Encore trop peu de candidats justifient leurs choix pédagogiques. Les mises en activité présentées sont parfois trop ou, inversement, pas suffisamment ambitieuses. De même la réflexion sur les supports utilisés mérite souvent d'être précisée. À titre d'exemple, l'usage du manuel, s'il peut être tout à fait pertinent en classe, nécessite ainsi que soient précisés ses objectifs au regard de la démarche pédagogique choisie par le professeur et des supports présents dans l'ouvrage. L'évaluation, trop souvent absente, fait encore rarement l'objet d'une analyse pertinente. Le jury attend des candidats qu'ils montrent de manière explicite la place occupée par les élèves dans la situation proposée : sont-ils mis en activité ? De quelle(s) façon(s) ? Pour quelle(s) raison(s) ? Pour quels résultats ? Avec quelle remédiation ? Quelle prise en compte de la diversité ? ...

Il convient d'éviter une présentation trop formelle de la séquence (ou de la séance), ressemblant à une énumération de compétences vide de sens que les situations d'apprentissage adoptées ne permettent pas de travailler. Trop souvent, les candidats décrivent une séance sans recul et la question du sens des apprentissages semble évacuée.

Le jury attache enfin une grande importance à l'authenticité et au réalisme du propos. Il refuse que des candidats mentionnent par exemple des dispositifs ou des situations d'apprentissage dont ils méconnaissent les tenants et les aboutissants. Il invite chacun à se défier d'une telle approche, bien loin de la réalité du métier et de l'exercice d'analyse professionnelle auquel il convie les candidats. Les correcteurs, qui sont des praticiens chevronnés, n'attendent pas la conformité à un modèle pédagogique supposé mais la capacité à formuler des choix conscients et à en rendre compte de manière objective, dans l'intérêt des élèves. Dans cette perspective, il est recommandé de ne pas s'appesantir à l'excès sur la problématique des élèves à besoins particuliers si cela n'a pas de lien avec la situation d'enseignement exposée, ni d'abuser de termes didactiques non maîtrisés par le candidat (tâche complexe, carte mentale, évaluation formatrice, classe puzzle...). Invoquer la classe inversée ou le travail en îlots bonifiés sans en identifier la plus-value pédagogique ne garantit pas l'admissibilité. Enfin, il convient d'être mesuré dans ses propos, d'éviter par exemple certains déterminismes : l'appartenance à un milieu défavorisé ne conduit pas forcément à la difficulté scolaire. Le jury attend du candidat qu'il maîtrise ce dont il parle et qu'il soit capable de faire comprendre le sens des choix qu'il a effectués, ces derniers traduisant à la fois les attentes des programmes et le contexte de la classe.

### III – L'épreuve épreuve orale d'admission de la session 2023

Pour préparer l'épreuve orale de la session 2024, nous invitons les futurs candidats à se reporter aux précédents rapports de jury du CAPES interne / CAER. Les éléments qu'ils indiquent conservent toute leur pertinence.

Les modalités de l'épreuve orale d'admission ont été précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021. Il est important que les candidats en prennent connaissance afin qu'ils ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

#### 1 – Le format de l'épreuve orale.

L'épreuve orale consiste à analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury »<sup>2</sup>. Ce dossier porte sur la discipline (histoire ou géographie) qui n'a pas été choisie par le candidat pour son RAEP. Le CAPES et le CAER étant des concours de recrutement de professeurs de collège et de lycée, le sujet peut concerner n'importe quel niveau d'enseignement, aussi bien du collège,

---

<sup>2</sup> La liste des sujets proposés à la session 2023 est donnée dans l'annexe 1 de ce rapport. Le jury met à disposition des candidats des exemples de sujets des sessions 2022 et 2023 consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <http://hg.ac-besancon.fr/2022/05/15/capes-interne-hg-sujets-des-epreuves-orales-session-2022/>

du lycée général que technologique, indépendamment des parcours des candidats. Le niveau d'enseignement est toujours mentionné dans le libellé du sujet. Rappelons ici que les sujets proposés ne portent pas sur l'enseignement de spécialité HGGSP.

Comme le précisait déjà les rapports précédents, « *le candidat dispose de deux heures de préparation pour traiter les consignes figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en-dehors du dossier lui-même* ».

L'oral dure une heure au maximum. Chaque candidat dispose d'abord de 15 minutes au maximum pour délivrer son propos. Cette règle, inscrite au *Bulletin officiel*, s'impose à tous. Face aux difficultés de nombreux candidats à gérer convenablement leur temps, le jury s'est parfois vu contraint d'interrompre des exposés trop longs. Il rappelle que la gestion du temps disponible est une compétence professionnelle dont la maîtrise entre fort logiquement en ligne de compte dans l'évaluation à l'oral.

À l'issue de ces 15 minutes, le candidat est invité à un entretien de 45 minutes au maximum avec les membres du jury. Outre la reprise de l'exposé du candidat qui occupe quinze minutes, ce moment de l'épreuve est l'occasion pour le jury d'élargir son regard à « *certain aspects de l'expérience professionnelle du candidat* ». Ce dernier est ainsi interrogé sur la discipline non-évaluée dans le sujet d'oral, sur le système éducatif et sur d'autres enseignements susceptibles d'être assurés par le professeur d'histoire-géographie, notamment l'enseignement moral et civique. Le cas échéant, des liens peuvent être évoqués avec l'enseignement de spécialité HGGSP.

Le jury insiste à nouveau sur l'importance de l'épreuve orale : affectée d'un coefficient 2, elle est décisive pour la réussite du projet d'un candidat. Il est donc essentiel de la préparer bien en amont de l'épreuve d'admission.

## **2- Les facteurs de réussite.**

Le jury évalue rigoureusement et objectivement les différents candidats, en s'appuyant sur une grille d'évaluation commune à l'ensemble des commissions d'oral et qui est donnée en annexe du présent rapport.

Le large éventail des notes attribuées cette année (de 2/20 à 20/20) montre qu'il reste fidèle à ses principes de bienveillance et d'exigence. Attaché à la qualité du recrutement, il n'hésite pas à sanctionner les prestations trahissant des lacunes scientifiques graves, l'absence de réflexion pédagogique ou même, dans des cas rares, une posture professionnelle inadaptée. Il sait aussi apprécier la maîtrise intellectuelle et les qualités pédagogiques de nombreux candidats auxquels il attribue d'excellentes notes.

Quelques constats régulièrement rappelés restent valables et peuvent inspirer une préparation efficace des prochaines épreuves. Les conseils édictés dans les rapports de jury précédents conservent toute leur pertinence. Par souci de synthèse, le présent document ne met l'accent que sur quatre aspects essentiels.

- **Le jury attend une bonne maîtrise des enjeux et des contenus scientifiques de nos disciplines.**

Les candidats postulent au CAPES et au CAER d'histoire-géographie. Ils ne doivent donc pas être surpris que le jury cherche à évaluer la maîtrise de ces disciplines. Une connaissance satisfaisante des fondements épistémologiques, des notions et des démarches de celles-ci conforte la capacité d'analyse des situations proposées et permet de formuler des choix pédagogiques pertinents. Trop de candidats se contentent de paraphraser les textes scientifiques, sans apport personnel ni approfondissement sur les débats historiographiques/géographiques liés aux enjeux scientifiques du sujet, souvent mal identifiés. Les liens entre textes scientifiques et sujet ne sont pas toujours établis. Le jury rappelle aux candidats que le mot "enjeux" invite à se demander pourquoi on enseigne tel ou tel chapitre/objet d'étude. Cette maîtrise des enjeux et contenus scientifiques doit être perçue dès les premiers moments de l'exposé : elle montre que le candidat sait définir précisément les termes et enjeux du sujet. Ainsi, un sujet enseigner « l'énergie, une ressource à ménager et à mieux utiliser » en classe de 5<sup>e</sup> suppose d'abord de définir la notion de ressource pour réaliser le travail demandé sur le dossier.

Le jury déplore souvent que ne soient pas toujours connus les travaux fondamentaux portant sur les sujets proposés, lesquels sont pourtant des questions enseignées dans les établissements scolaires. L'évocation d'un auteur ou d'un titre d'ouvrage ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas d'une connaissance de son contenu. De même, les imprécisions et la méconnaissance du vocabulaire exposent les candidats à des difficultés sérieuses. Le jury ne peut que s'inquiéter lorsqu'une définition proposée aux élèves (transition, génocide, maritimisation, mondialisation, littoralisation, État, monarchie parlementaire, roi absolu, république, loi par exemple) est floue ou erronée. Il n'accepte pas que les repères chronologiques et spatiaux attendus d'élèves ne soient pas maîtrisés (les régimes politiques en France, les grandes périodes de l'histoire, Europe/Union européenne, Royaume-Uni/Grande-Bretagne/Angleterre) de même que la connaissance des événements ( la « Glorieuse révolution » par exemple) ou des acteurs afférents à une période (Mao par exemple) ou les espaces concernés par un phénomène géographique (système productif, les évolutions démographiques par exemple).

Il rappelle donc que la maîtrise des connaissances de base et du vocabulaire de l'histoire et de la géographie sont indispensables à l'exercice du métier et, partant, à l'obtention du concours.

- **Le jury mesure la pertinence de la réflexion didactique et pédagogique.**

Le jury attend du candidat une démarche réflexive et qu'il établisse un lien clair entre la dimension scientifique et la dimension didactique du sujet proposé. Présentant un concours interne, les candidats doivent pouvoir puiser dans leurs expériences professionnelles et faire état de leur réflexion sur leurs pratiques. Dans sa proposition pédagogique, le candidat doit montrer qu'il maîtrise la construction de sa séquence. Il est donc clairement invité à livrer une présentation globale de celle-ci. Dans le même temps le jury lui conseille de préciser son propos en développant au sein de cette dernière un exemple de séance avec sa scénarisation pédagogique, sa réflexion sur les supports pédagogiques retenus, ses choix de travail avec les élèves. Ce que font les élèves doit apparaître dans le propos du professeur. Les examinateurs interrogeront le candidat sur le « comment » et le « pourquoi » des choix indiqués. À cet égard, le jury a pu regretter que certains candidats oublient la double page du manuel scolaire ou aient un regard trop peu critique sur celle-ci, tenant un propos général déconnecté des documents du dossier.

Le jury est indisposé par le recours à des formules dont les implications pratiques ne sont pas maîtrisées et qui dans ce cas pourraient apparaître alors vides de sens (« mettre les élèves en autonomie », « développer l'esprit critique », « différenciation », « carte mentale », « travail distanciel », « classe inversée », « classe puzzle », « évaluation diagnostic », etc.). Convoquer ces expressions et les modalités d'apprentissage auxquelles elles se réfèrent impliquent que le candidat soit bien au clair sur celles-ci.

Le jury regrette que les élèves soient souvent absents du propos. Il rappelle que chaque sujet commence par le verbe « enseigner » et précise le niveau de classe concerné : le libellé et les consignes invitent ainsi clairement à ne pas se réfugier dans l'abstraction mais à articuler la réflexion à des pratiques concrètes de classe. Les prestations les plus convaincantes prennent toutes appui sur la réalité des classes. Dans ce cadre, la réflexion sur l'évaluation des acquis des élèves constitue un élément essentiel du métier de professeur et témoigne de la professionnalisation du candidat.

- **Le jury attend des candidats une prise en compte de la professionnalisation du métier de professeur.**

Il est essentiel que les candidats connaissent le métier auquel ils aspirent. L'envie d'exercer, aussi nécessaire soit-elle, ne suffit pas à le garantir et le jury invite chacun à s'emparer du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013) et à en envisager les implications. Il attend ainsi que le candidat ne limite pas son regard aux classes dont il a la responsabilité mais qu'il ait conscience de son appartenance à une institution, dont il doit connaître les grandes règles de fonctionnement, les évolutions et les valeurs. De même il attend une maîtrise des programmes de tous les niveaux de nos disciplines enseignées et pas uniquement de ceux auxquels le candidat a été amené à enseigner.

Il importe par exemple que les candidats soient en mesure d'expliquer comment l'histoire-géographie contribue aux enseignements d'HGGSP, de défense, d'histoire des arts, d'Éducation au développement durable ou d'Éducation aux Médias et à l'Information. Il importe qu'il connaisse le rôle qu'ils peuvent jouer comme professeurs d'histoire-géographie dans l'accompagnement personnalisé, les parcours éducatifs, « devoirs faits », etc. Le jury valorise les prestations qui font émerger le sens et la cohérence de cette contribution de nos disciplines à ces enseignements ou dispositifs. Il attend également que le candidat partage ses réflexions sur la place de l'élève dans le système éducatif ou sur le rôle de l'évaluation. De même les exigences et les modalités des examens auxquels contribuent nos disciplines (DNB, baccalauréat) doivent être maîtrisées et doivent pouvoir être explicitées par le candidat. Les ressources ne manquent pas pour s'orienter dans ces différents domaines. On ne citera ici que la page dédiée à nos disciplines sur [eduscol.education.fr](https://eduscol.education.fr) (<https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie>).

Le jury évalue également l'adhésion des candidats aux principes et valeurs du système éducatif et de la République française et leur capacité à les faire vivre et les transmettre. Il ne peut se contenter d'allusions ou de périphrases qui, le plus souvent, dissimulent une fragilité inquiétante. Il ne sert ainsi à rien d'invoquer la devise républicaine si les valeurs énoncées ne sont pas appropriées : les examinateurs attendent que les candidats en définissent les contenus et qu'ils aient réfléchi aux manières dont un enseignant peut les faire vivre et les faire partager au quotidien. Les enjeux et les principes d'écriture des programmes d'enseignement moral et civique (portés par les professeurs d'histoire-géographie au collège et qui leur sont fréquemment confiés au lycée) et la posture professionnelle font ainsi l'objet d'une attention particulière. Le jury peut d'ailleurs être amené à interroger des situations concrètes afin de juger l'application de notions qui peuvent être connues d'un point de vue théorique.

Le jury peut interroger les candidats sur le cadre réglementaire de la communication numérique et de l'utilisation du numérique en classe (connaissance du cadre RGPD, certification des compétences numériques des élèves, droits et limites de la liberté d'expression numérique dans le cadre de la classe...)

- **Le jury attend des candidats une posture professionnelle adaptée.**

Les candidats aspirent à rejoindre un corps de la fonction publique et se préparent à devenir le visage de l'État. À ce titre, ils doivent se montrer exemplaires. Le jury apprécie que, dans leur grande majorité, les candidats aient une claire conscience des enjeux et ont adopté une attitude adaptée, à la fois dynamique et professionnelle.

Le jury rappelle l'importance du respect des règles élémentaires de bienséance : les candidats sont tenus de s'exprimer, de se vêtir et de se tenir convenablement. Il est de même préférable d'éviter les facilités de langage (« hop », « voilà », « OK », « du coup », etc.). Les tentatives pour établir une fausse familiarité avec les examinateurs ne peuvent naturellement que desservir le candidat. Le jury regrette des attitudes inadaptées telles le candidat s'asseyant sur le bureau devant le jury, le candidat l'interpellant (« il y a un piège dans votre question ? ») ou le candidat montrant du doigt un membre du jury en sortant de la salle d'interrogation. **Le jury attend une posture de professeur qui est en responsabilité d'élèves.**

L'honnêteté intellectuelle interdit enfin de citer des références (ouvrages, auteurs, sites...) ou des pratiques pédagogiques non connues. Il est particulièrement inopportun de vouloir duper le jury à l'aide de noms prestigieux lâchés au détour d'une phrase alors que quelques questions suffisent à vérifier la connaissance d'un ouvrage, d'un auteur...

D'une manière générale, le jury invite chaque candidat à adopter un comportement témoignant de sa déontologie professionnelle. Il apprécie l'attention portée aux élèves et à la valorisation de leur travail.

### **3 – Retours sur la formulation du sujet et des consignes du dossier.**

Au cours de la session 2023, des sujets variés ont été proposés aux candidats tant en histoire qu'en géographie : le lecteur en trouvera la liste au terme du rapport.



Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur **la formulation des sujets**. Le plus souvent, l'intitulé couvre un thème ou sous-thème du programme. Toutefois, d'autres formulations sont possibles. Ainsi, au cours de la session 2023, le jury a proposé un sujet « *Enseigner "le génocide des Arméniens" en classe de Première générale* ». Il s'agit d'un élément du chapitre 2 consacré aux sociétés en guerre, des civils acteurs et victimes de la guerre avec un PPO « *24 mai 1915. La déclaration de la triple Entente à propos des crimes contre l'humanité et la civilisation, perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman* ». Ce chapitre s'inscrit dans le thème 4, *la Première Guerre mondiale, le suicide de l'Europe et la fin des empires européens*. Le jury attend du candidat qu'il puisse expliquer comment le professeur traite la question du génocide des Arméniens dans le cadre du chapitre 2 à savoir comment le génocide des Arméniens qui s'inscrit dans un temps long (amorcé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) est rendu possible par la guerre. Les candidats doivent donc envisager ce type de sujet qui mobilise le triptyque scientifique, didactique et pédagogique.

Le jury a constaté que les consignes du sujet permettent aux candidats de structurer leur exposé. Globalement la gestion du temps a été maîtrisée. Toutefois, le traitement des trois questions doit être plus équilibré. En effet, la troisième partie – relative au commentaire de la production liée à la pratique de la classe - est encore trop souvent réduite, voire négligée.

Le jury attend la compréhension au sens large du terme « enjeux du sujet ». Il ne s'agit pas d'aborder uniquement des enjeux scientifiques et didactiques, mais aussi de prendre en compte des dimensions sociales et culturelles de certaines questions. Elles donnent toute sa pertinence à l'enseignement de nos disciplines. Une longue paraphrase des extraits des textes scientifiques dessert le candidat, le jury attend davantage une mise en relation des documents scientifiques avec les différentes composantes du dossier (extrait de programmes, ressources pour faire la classe, double page de manuel...).

Concernant la seconde question, il est apparu souvent plus pertinent de présenter globalement un découpage en séances du sujet traité, puis de développer plus particulièrement une séance afin de pouvoir insister sur les choix pédagogiques et les raisons qui les motivent. Le candidat peut avec la séance entrer dans un niveau fin plus fin d'analyse qui permettra au jury de comprendre clairement la mise au travail des élèves (compétences ou capacités travaillées, démarches d'apprentissage employées, temps passé sur les différents moments etc.) en fonction des objectifs énoncés. C'est à cette condition que le candidat pourra véritablement avoir une approche critique des documents de la double page du manuel, sur lesquels certains candidats ne sont pas parvenus à porter un regard distancié.

La remarque précédente s'applique à la troisième question. La production qui est présentée n'est pas un modèle : elle peut toujours être critiquée et doit être mise en perspective de façon explicite selon les choix d'objectifs faits par le candidat. Cela nécessite de consacrer suffisamment de temps à cette dernière question.

Enfin, le candidat, dès sa préparation, doit avoir à l'esprit que l'entretien est un élément essentiel de l'oral. Il doit rester réactif pour être en mesure d'engager un dialogue constructif avec le jury.

- **Quelles attentes ? quels écueils ?**

La réussite de l'exercice suppose un entraînement en amont, reposant sur une pratique professionnelle réfléchie. Pour y aider, le présent rapport indique ci-dessous les attentes et écueils.

- 1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de classe concerné.**

Le jury cherche à savoir si le candidat maîtrise les aspects scientifiques du sujet, s'il comprend les raisons pour lesquelles il est enseigné et s'il sait définir pour des élèves des objectifs cohérents articulant programmes, état de la science et réalités de classe.

Le jury attend donc que le candidat possède des connaissances solides. La culture générale ne suffit pas à convaincre : un bon candidat doit mobiliser des notions, des références historiographiques et des problématiques que seule la maîtrise du sujet permet d'identifier. Ces éléments doivent être perçus dès les premiers temps de l'exposé. Ainsi, on ne saurait trop conseiller aux candidats de veiller à définir clairement les termes du sujet qui lui sont proposés : le cas échéant, il est donc attendu un éclaircissement des mots

clefs (qui montrent la maîtrise des notions enseignées dans le secondaire), une clarification des éventuelles bornes chronologiques (qui montre la réflexion du candidat sur la périodisation), une délimitation spatiale du sujet. Un sujet sur « enseigner les espaces de production dans le monde » invitait donc à ce que le concept d'espace productif soit explicité. Un sujet sur « enseigner la Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations » invitait, entre autres, à préciser une période ou une périodisation permettant d'attester de la maîtrise des grandes évolutions chronologiques concernant cet espace. Enfin, un sujet sur « enseigner l'Afrique australe : des milieux à valoriser et à ménager » invitait d'une part à délimiter l'espace concerné et d'autre part à définir le concept de « milieux ».

Le terme « enjeux » ne porte pas uniquement sur l'aspect scientifique du sujet. Le jury attend également que le candidat réfléchisse au sens de l'inscription du sujet dans le programme.

Le candidat doit enfin entendre le terme « objectifs » comme l'ensemble des connaissances et compétences qu'il entend faire acquérir aux élèves en traitant la question en classe. Il est libre de les définir : ces derniers dépendent en effet de l'état de la science et des programmes mais aussi, dans une large mesure, du contexte dans lequel il enseigne. Il est donc opportun que le candidat prenne par exemple en considération l'âge des élèves dans son propos et situe la place du thème dans le parcours de l'élève (la question a-t-elle déjà été traitée en amont ? le sera-t-elle en aval ? jusqu'où aller avec le niveau de classe concerné ?).

## **2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel proposé.**

Il s'agit d'abord de présenter un découpage en séances du sujet qui prenne en compte les enjeux et les objectifs identifiés dans la première question. Le séquençage présenté n'aura en effet de sens que s'il est mis en rapport avec les éléments apportés par le candidat dans sa première partie. Comme expliqué précédemment, il est conseillé aux candidats de mettre la focale sur une séance en particulier au cours de leur présentation.

Les candidats doivent ensuite expliquer de quelle façon ils utiliseraient l'extrait de manuel. Ils sont libres d'utiliser l'ensemble de ce dernier ou de ne recourir qu'à quelques éléments seulement (un document, une activité, etc.). Le candidat doit saisir l'occasion de faire la démonstration de sa capacité à porter un regard distancié sur un outil de base du professeur et à l'utiliser pour servir ses objectifs. Le jury attendra systématiquement une justification du choix effectué. Il s'agit en effet de mesurer la capacité de recul réflexif du candidat. Le jury n'attend pas que le candidat évalue le manuel mais qu'il explique le plus précisément possible sa façon de l'utiliser en classe avec les élèves. Il attend l'expression claire de choix pour mettre en œuvre concrètement la question (quel(s) document(s) ? quel(s) questionnement(s) ? quelle(s) aide(s) éventuelle(s) ? quelle insertion dans la séance / séquence ? etc.) et leur justification.

Cela suppose que les élèves soient présents dans le propos du candidat. Il importe donc de décrire et d'expliquer la mise en activité des élèves, le degré d'autonomie qui leur est laissé, ce qu'ils ont appris *in fine*.

## **3. Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.**

Le dossier comporte une production liée à la pratique de la classe. Le jury attend un regard professionnel sur une (ou des) question(s) soulevée(s) par la production proposée. Celle de l'évaluation, au cœur des pratiques professionnelles, sera systématiquement convoquée et le candidat doit s'y préparer soigneusement.

D'autres aspects pourront s'y ajouter (différenciation pédagogique, travail à la maison, enseignement des faits religieux, histoire des arts, travail sur le récit, interdisciplinarité, usages du numérique, préparation orale du DNB...). Le jury n'attend pas un propos exhaustif et le candidat ne doit pas chercher à tout dire : il lui revient d'identifier quelques aspects qui font sens, de les présenter au jury et d'en indiquer la logique, l'intérêt et les limites...

Le jury attend que le candidat dépasse un commentaire neutre et abstrait. Il invite explicitement le candidat à critiquer la production au regard du contexte dans lequel elle est mise en œuvre et des enjeux soulevés dans la première partie. Il cherche de cette façon à mesurer la capacité d'analyse des candidats.

- **Une épreuve étroitement articulée à la conception des cours.**

Le jury a souhaité que ces consignes rapprochent les candidats des gestes professionnels quotidiens. Leur libellé renvoie directement aux logiques présidant à la conception des cours tout au long de l'année. La construction rigoureuse et la mise en œuvre réfléchie des cours au quotidien demeurent ainsi la préparation la plus efficace aux concours internes du CAPES et du CAER. Le candidat qui, pour préparer ses séquences, actualisera ses connaissances scientifiques tout au long de l'année, réfléchira à la transposition didactique la mieux adaptée et s'efforcera de proposer des activités pertinentes à ses élèves, s'assurera ainsi la meilleure préparation possible et sera en mesure de répondre aux attentes du jury.

## Conclusion

Le CAPES interne et le CAER sont destinés à des candidats assumant des obligations professionnelles. Les candidats peuvent compter sur la bienveillance du jury, qui met tout en œuvre pour que chacun puisse faire valoir ses compétences sereinement et soit évalué avec impartialité. Le jury veille scrupuleusement à garantir la qualité du recrutement des futurs professeurs d'histoire-géographie. Cela suppose donc des candidats de la constance et de la rigueur dans leur préparation. Ce rapport, comme les précédents auxquels il renvoie, permet de prendre la mesure des attentes et apporte les éclairages indispensables à la réussite. Il appartient à chacun de s'en emparer pour répondre au mieux aux attentes d'un concours à la fois exigeant et accessible.

Florence Bouteloup (IA-IPR), Delphine Desbrosse (secrétaire générale adjointe), Loïc Fournier (secrétaire général adjoint), Sylvain Gland (secrétaire général), Nicolas Rocher (IA-IPR), David Roux (IA-IPR), Séverine Vercelli (IA-IPR).

Françoise Janier-Dubry (IGÉSR, présidente).

## ANNEXES :

### ANNEXE 1 : liste des sujets proposés aux candidats en 2023

#### Sujets d'histoire :

- Enseigner « les Chrétiens dans l'empire » en classe de Sixième.
- Enseigner « bourgeoisies marchandes, négoce internationaux, traites négrières et esclavage au XVIII<sup>e</sup> siècle » en classe de Quatrième.
- Enseigner « le génocide des Arméniens » en classe de Première générale.
- Enseigner « le modèle britannique et son influence » en classe de Seconde.

#### Sujets de géographie :

- Enseigner « l'énergie, une ressource limitée à ménager et à mieux utiliser » en classe de Cinquième.
- Enseigner « mers et océans : un monde maritimisé » en classe de Quatrième.
- Enseigner « des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et le vieillissement » en classe de Seconde.
- Enseigner « recompositions spatiales : urbanisation, littoralisation, mutations des espaces ruraux » dans le thème conclusif du programme de 1<sup>ère</sup> Générale : « La Chine : des recompositions spatiales multiples ».

Afin que les candidats puissent préparer l'épreuve orale du concours, le jury met à disposition des candidats des exemples de sujets d'oral des sessions 2022 et 2023. Ils sont consultables et téléchargeables en ligne à l'adresse suivante : <http://hg.ac-besancon.fr/2022/05/15/capes-interne-hg-sujets-des-epreuves-orales-session-2022/>

Ils sont également accessibles depuis ce QRCode :



# ANNEXE 2 : formulaire d'évaluation de l'oral, utilisé par toutes les commissions.

## Epreuve orale d'admission

Formulaire d'évaluation

Nom patronymique :
Prénom(s) :
Nom usuel :

Date :	Heure de passage :
Commission : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	

<b>Dossier</b> ( <i>rayez la mention inutile</i> ) Collège / Lycée Histoire / Géographie Classe (niveau) :	Libellé du sujet :
---	--------------------

		Critères d'évaluation					Observations
		Très insuff.	Insuff.	Satisf.	Très satisf.	Non éval.	
Traitement du sujet	Identifie les enjeux du sujet, les savoirs et savoir faire à acquérir par les élèves						
	Maîtrise les contenus disciplinaires et scientifiques utiles à son enseignement						
	Propose une transposition didactique appropriée pour les atteindre, en tenant compte de la diversité des élèves						
	Se montre capable d'analyser les outils et supports d'évaluation proposés						
Entretien élargi	Maîtrise les contenus et les concepts clés utiles à l'enseignement de l'autre discipline						
	Connait les autres enseignements qu'il est susceptible de mettre en oeuvre (EMC, EMI, etc.)						
	Inscrit son action dans le cadre réglementaire de l'école, des principes fondamentaux du système éducatif et des valeurs républicaines						
Global	Maîtrise la langue française à des fins de communication						
	Est capable d'engager un dialogue constructif avec le jury						
	Est capable de prendre du recul et de faire preuve d'analyse réflexive						

**Appréciation de la commission:**

Nom et signature de chacun des membres de la commission